

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2016**

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

Objet n° 1 : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016.

Délibération n° DE_2016_044

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas modifier les taux et donne pouvoir au Maire pour remplir et signer cet état de notification.

Les taux fixés par le Conseil Municipal pour l'année 2016 sont donc les suivants :

- pour la taxe d'habitation, le taux voté est de 7,68 %,
- pour la taxe foncière (bâti), le taux voté est de 11,00 %,
- pour la taxe foncière (non bâti), le taux voté est de 48,25 %.

Objet n° 2 : BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE ANNEE 2016.

Délibération n° DE_2016_045

Le budget primitif de la commune est proposé par le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'accepte à **l'unanimité des membres présents (10 pour, 0 contre, 0 abstention)**.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 334 143,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

- Charges à caractère général (011) : 154 857,00 €.
- Charges de personnel, frais assimilés (012) : 118 800,00 €.
- Atténuations de produit (014) : 2 700,00 €.
- Autres charges de gestion courante (65) : 35 889,00 €.
- Charges financières (66) : 7 550,00 €.
- Virement à la section d'investissement (023) : 9 155,00 €.
- Opération d'ordre transfert entre sections (042) : 5 192,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

- Produits des services, domaine et ventes divers (70) : 27 220,00 €.
- Impôts et taxes (73) : 108 545,00 €.
- Dotations et participations (74) : 114 923,00 €.
- Autres produits de gestion courante (75) : 10 360,00 €.
- Produits exceptionnels (77) : 17 024,00 €.
- Opération d'ordre transfert entre sections (042) : 2 000,00 €.
- Excédent fonctionnement reporté (002) : 54 071,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 447 972,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

- Immobilisations corporelles (21) : 3 500,00 €
- Opérations d'équipement (20 21 23) : 291 054,00 €.
- Emprunts et dettes assimilées (16) : 142 340,00 €.
- Opération d'ordre transfert entre sections (040) : 2 000,00 €.
- Déficit investissement reporté (001) : 9 078,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Dotations, fonds divers et réserves (10) hors 1068 : 42 883,00 €.
Subventions d'investissement (13) hors 138 : 112 543,00 €.
Emprunts et dettes assimilés (16) hors 165 : 228 991,00 €.
Produits des cessions d'immobilisations (024) : 500,00 €.
Virement de la section de fonctionnement (021) : 9 155,00 €.
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 48 708,00 €.
Opération d'ordre transfert entre sections (040) : 5 192,00 €.

Objet n° 3 : BUDGET PRIMITIF DU SERVICE EAU ANNEE 2016.

Délibération n° DE_2016_046

Le budget primitif du service eau est proposé par le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'accepte à **l'unanimité des membres présents (10 pour, 0 contre et 0 abstention)**.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 254 918,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Charges à caractère général (011) : 35 900,00 €.
Atténuations de produits (014) : 10 000,00 €
Autres charges de gestion courante (65) : 100,00 €
Virement à la section d'investissement (023) : 201 333,00 €.
Opérations d'ordre transfert entre sections (042) : 7 585,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Ventes produits fabriqués, prestations (70) : 40 500,00 €.
Opérations d'ordre transfert entre sections (042) : 7 023,00 €.
Excédent d'exploitation reporté (002) : 207 395,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 346 322,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Opérations d'équipement (20 21 23) : 337 019,00 €.
Opérations d'ordre transfert entre sections (040) : 7 023,00 €.
Opérations patrimoniales (041) : 2 280,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Dotations, fonds divers et réserves (10) : 1 271,00 €.
Subventions d'investissement (13) : 59 675,00 €
Virement de la section d'exploitation : (021) : 201 333,00 €.
Opérations d'ordre transfert entre sections (040) : 7 585,00 €.
Opérations patrimoniales (041) : 2 280,00 €.
Excédent d'investissement reporté (001) : 74 178,00 €.

Objet n° 4 : BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT ANNEE 2016.

Délibération n° DE_2016_047

Le budget primitif du service assainissement est proposé par le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'accepte à **l'unanimité des membres présents (10 pour, 0 contre et 0 abstention)**.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 14 684,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Charges à caractère général (011) : 4 200,00 €.
Atténuations de produits (014) : 1 130,00 €
Autre charges de gestion courante (65) : 100,00 €.
Virement à la section d'investissement (023) : 4 030,00 €.
Opérations d'ordre transfert entre sections (042) : 5 224,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Ventes produits fabriqués, prestations (70) : 3 530,00 €.
Opérations d'ordre transfert entre sections (042) : 4 829,00 €.
Excédent d'exploitation reporté (002) : 6 325,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 29 224,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Opérations d'équipement (20 21 23) : 24 395,00 €.
Opérations d'ordre transfert entre sections (040) : 4 829,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Virement de la section d'exploitation (021) : 4 030,00 €.
Opérations d'ordre transfert entre sections (040) : 5 224,00 €.
Excédent d'investissement reporté (001) : 19 970,00 €.

Objet n° 5 : BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT ANNEE 2016.

Délibération n° DE_2016_048

Le budget primitif du lotissement est proposé par le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'accepte à **l'unanimité des membres présents (10 pour, 0 contre et 0 abstention).**

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à 62 153,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Charges à caractère général (011) : 58 105,00 €.
Opérations d'ordre transfert entre sections (042) : 4 048,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Opérations d'ordre transfert entre sections (042) : 55 394,00 €.
Excédent de fonctionnement reporté (002) : 6 759,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 56 513,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Emprunts et dettes assimilées (16) : 1 119,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (040) : 55 394,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Opérations d'ordre transfert entre sections (040) : 4 048,00 €.
Excédent d'investissement reporté (001) : 52 465,00 €.

Objet n° 6 : BUDGET PRIMITIF DE LA ZONE D'ACTIVITES ANNEE 2016.

Délibération n° DE_2016_049

Le budget primitif de la zone d'activités est proposé par le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'accepte à **l'unanimité des membres présents (10 pour, 0 contre et 0 abstention)**.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 51 670,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Charges à caractère général (011) : 50 320,00 €.

Opérations d'ordre transfert entre sections (042) : 1 350,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Produits des services, du domaine et ventes (70) : 25 642,00 €.

Opérations d'ordre transfert entre sections (042) : 26 028,00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 26 028,00 €.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

Opérations d'ordre transfert entre sections (040) : 26 028,00 €.

Les recettes sont réparties de la façon suivante :

Opérations d'ordre transfert entre sections (040) : 1 350,00 €.

Excédent d'investissement reporté (001) : 24 678,00 €.

Objet n° 7 : ASSOCIATION DES MAIRES DU PUY-DE-DOME - COTISATION 2016.

Délibération n° DE_2016_050

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme l'état des sommes dues par la commune pour l'année 2016. Le montant de ce dernier s'élève à 160,99 € et comprend le prix de la cotisation nationale (63,32 €), la cotisation départementale (42,02 €), l'abonnement (34,65 €) et les frais postaux (21,00 €).

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents, le paiement de ces sommes et autorise le Maire à effectuer la dépense.

Objet n° 8 : ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT.

Délibération n° DE_2016_051

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avenant 2016 relatif à la participation financière de la commune pour l'année 2016.

Le montant de celle-ci s'élève à 331,65 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant 2016 et à payer la contribution forfaitaire annuelle.

Objet n° 9 : C.L.I.C. “SENIOR MONTAGNE” COTISATION 2016.

Délibération n° DE_2016_052

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique relatif à l'appel de cotisation pour l'année 2016. Le montant de celle-ci s'élève à la somme de 10 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à payer cette cotisation au C.L.I.C. “Senior Montagne”.

Objet n° 10 : FORMATION D'UNE COMMISSION POUR LA LOCATION DES PARCELLES VACANTES SITUEES SUR LA SECTION DE ST-GENES, COUSSOUNOUX HAUT, GRANGEONNE ET NADEIL.

Délibération n° DE_2016_053

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder à la formation d'une commission pour la location des parcelles vacantes situées sur la section de St-Genès, Coussounoux haut, La Jausse, Grangeonne et Nadeil.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les conseillers suivants pour exécuter avec le Maire les formalités :

- Monsieur Roland PERRON,
- Monsieur Serge CHARBONNEL,
- Madame Rachel GERBEAU,
- Monsieur Bruno JUILLARD.

Objet n° 11 : ASSOCIATION "LA CLE DU COIN".

Délibération n° DE_2016_054

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la création de l'association "La Clé du Coin" sur la Commune dont le but est de créer, d'animer, de mettre en place des activités manuelles, des loisirs créatifs, des jeux pour petits et grands. Elle a également pour but d'échanger, de se rencontrer en toute convivialité au sein de la bibliothèque municipale.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise cette association à utiliser le matériel et les locaux de la bibliothèque municipale et d'accorder à cette association une subvention de 130,00 € pour l'année 2016.

Objet n° 12 : REQUALIFICATION DE L'AILE SUD DU BATIMENT COMMUNAL ABRITANT LA MAIRIE - CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE.

Délibération n° DE_2016_055

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de requalification de l'aile sud du bâtiment communal abritant la Mairie en vue de l'aménagement de locaux de rangement, de classement et d'un logement. Le montant d'investissement indicatif (travaux, maîtrise d'oeuvre, autres frais techniques, etc.) est évalué à 150 000 /180 000 € H.T..

Pour conduire une telle opération et en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de confier au cabinet REUGE Consultant une mission d'assistance à maître d'ouvrage pour la réalisation d'un tel projet moyennant le paiement d'une rémunération forfaitaire de 4 800 € H.T..

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire et l'autorise à effectuer les démarches nécessaires.

Objet n° 13 : TRAVAUX DE VOIRIE - CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRE D'OUVRAGE.

Délibération n° DE_2016_056

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du programme FIC 2016, la Commune de Saint-Genès-Champespe a décidé d'engager divers travaux de voirie sur la voirie communale pour un montant prévisionnel estimé à 38 000 € H.T..

Pour conduire une telle opération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de confier au cabinet REUGE Consultant une mission d'assistance administrative et financière à maître d'ouvrage. Pour l'exécution de la mission, le Cabinet REUGE Consultant percevra une rémunération forfaitaire de 1 600 € H.T..

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire et l'autorise à effectuer les démarches nécessaires.

Objet n° 14 : PROJET DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE POUR LA FETE PATRONALE.

Délibération n° DE_2016_057

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis relatifs à un projet de spectacle pyrotechnique pour la fête patronale.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de confier ce spectacle à l'entreprise qui offre le meilleur prix. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour passer commande auprès de la SARL G. MEUNIER ARTIFICE pour un montant de 1 600,00 T.T.C..

Objet n° 15 : EXPOSITION VIVE LA REPUBLIQUE.

Délibération n° DE_2016_058

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Madame Danielle AUROI, Députée, relatif à une présentation d'exposition intitulée "Vive la République" montée et mise en oeuvre par la Société Le Savoir Ma Muse.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas accueillir l'exposition mentionnée ci-dessus dans les murs de la Mairie en raison d'un manque de place dû à l'affichage de divers plans relatifs à l'Aménagement Foncier Agricole.

A Saint-Genès-Champespe, le 16 avril 2016.

Le Maire,
Daniel GAYDIER,